

L'UNITE MAGHREBINE

En 1989, le Maghreb semble renouer avec l'expérience unitaire vécue pendant une soixante d'année sous l'empire almohade, seule expérience notable dans l'histoire musulmane de l'Afrique du Nord.

Dès 1933, l'Etoile Nord-Africaine créée par l'Algérien Messali Hadj réclamait l'indépendance de la région dans sa totalité. Dans un passé plus proche, les tentatives unitaires les plus affichées se sont développées après la fin de la deuxième guerre mondiale, comme moyen, même symbolique, de mettre un terme à la colonisation française ; la Ligue des Etats Arabes, créée en mars 1945 favorisait la tenue au Caire d'un Congrès de l'Afrique du Nord, accueillant de nombreux émigrés nord-africains. La ville du Caire était de nouveau le lieu d'un congrès du Maghreb arabe en février 1947 et devenait le point de rencontre d'opposants politiques maghrébins, les Marocains Abd el-Khaleq Torrès, Allai el-Fasi et Abd el-Krim, les Tunisiens Habib Bourguiba et Brahim Toubbal, et de nombreux Algériens y formant un comité de libération du Maghreb arabe.

Les tendances unitaires persistaient pendant les années 1950 ; le Maroc et la Tunisie, devenus indépendants en 1956, affirmaient leur soutien à l'Algérie dans sa guerre d'indépendance, ces trois pays exprimant de concert leur souci unitaire lors de la conférence de Tanger, en avril 1958, où l'Istiqlal marocain, le Néo-Destour tunisien et le F.L.N. algérien esquissaient un projet de Constituante maghrébine et affichaient leur attachement à l'élaboration d'institutions communes au Maghreb, une fois les indépendances nationales atteintes. Cette conférence marquera une apogée dans l'histoire du Maghreb uni.

En effet les années 1960 et l'accession des nations à l'indépendance vont voir apparaître les premiers conflits intermaghrébins nés de la remise en cause des frontières. En novembre 1969, le Maroc conteste l'indépendance de la Mauritanie et rompt jusqu'en 1965 ses relations avec la Tunisie qui a apporté à son soutien à la candidature mauritanienne à l'O.N.U. ; en décembre 1962, les ambassadeurs algérien et tunisien sont rappelés auprès de leurs gouvernements respectifs suite au litige frontalier sur la "borne 231" ; en septembre 1963, le Maroc et l'Algérie s'affrontent dans une "guerre des sables" suite à la revendication marocaine sur Tindouf ; la Libye dispute à la Tunisie, une part du plateau continental en Méditerranée provoquant l'arbitrage de la Cour de La Haye.

Ce n'est que vers la fin des années 1960 que les Etats du Maghreb feront progressivement taire leurs désaccords politiques, idéologiques ou économiques pour remettre à l'ordre du jour, l'impératif unitaire. Le Comité Permanent Consultatif du Maghreb (C.P.C.M.) devient de plus en plus actif, des centaines d'accords bilatéraux ou multilatéraux sont signés, dans le sens d'une intégration économique

plus poussée ; des commissions communes sont créées dans de nombreux secteurs industriels, sociaux ou juridiques, sans pour autant que les échanges commerciaux connaissent une croissance notable. La coopération multilatérale souffre de nouveau de dissensions bilatérales ; l'Algérie n'assiste plus aux réunions du Comité Consultatif, la tension s'exacerbe entre la Libye et le Maroc après le coup de Skhirat en 1971, le projet de fusion entre la Libye et la Tunisie en 1974 avorte.

Le déclenchement en 1975 du conflit du Sahara occidental bloque durablement l'édification du Maghreb et l'entraîne dans une crise qui va précipiter les renversements d'alliances et les recompositions des forces régionales ; la Mauritanie se rapproche, dans un premier temps du Maroc, qui rompt ses relations avec l'Algérie et la Libye suite à la reconnaissance de la République Sahraouie, pour, dans un deuxième temps, rompre avec le Maroc qui poursuit les Sahraouis en territoire mauritanien.

Ce n'est qu'à partir de 1981 que des perspectives nouvelles d'un règlement du conflit saharien favorisent un nouveau rapprochement intermaghrébin, en multipliant les liens bilatéraux (Algérie-Tunisie, Algérie-Libye, Tunisie-Maroc, Tunisie-Libye), pour aboutir en mars 1983 à la signature d'un Traité de fraternité, de bon voisinage et de coopération entre la Tunisie et l'Algérie auquel adhère la Mauritanie en décembre de la même année, traité qui demeure ouvert à l'adhésion d'autres pays du Maghreb.

Parallèlement, la signature à Oujda en août 1984 d'un traité ouvert, entre le Maroc et la Libye, formait un deuxième sous-ensemble régional au sein du Maghreb.

Le processus de normalisation des relations intermaghrébines amorcé au début des années 1980 s'accélérait avec le rapprochement algéro-marocain concrétisé symboliquement par la commémoration de la Conférence de Tanger de 1958, en avril 1986, signe manifeste du dégel entre l'Algérie et le Maroc ; l'amorce du règlement de leur différend sur le Sahara occidental levait désormais le plus sérieux obstacle à l'unité et les deux sous-ensembles régionaux pouvaient entamer l'intégration qui devait aboutir, après de multiples et fréquents contacts bilatéraux (cf. notre chronologie maghrébine) le 17 février 1989.

L'Union du Maghreb Arabe, formée par la libre association de plusieurs Etats modernes souverains semble se rapprocher des formes contemporaines de l'élaboration des espaces régionaux intégrés, tournant résolument le dos à cette période du XIIème siècle pendant laquelle l'ensemble du Maghreb était uni sous l'autorité politique de la seule dynastie almohade, période que de nombreux intellectuels qualifient d'âge d'or, et citent encore comme modèle.